

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Saint-Germain-Lembron (63340), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Règlement des subventions aux associations**

*Annexes : fiches thématiques de demande d'aide financière, grilles thématiques de notation des projets évènementiels, fiches thématiques de règlement des aides aux associations.*

**Date de convocation :** 3 décembre 2021

**Date d'affichage du compte-rendu :** 15 décembre 2021

**Secrétaire de séance :** SERRA Pierre

**Rapporteur :** METEIGNIER Stéphane

**Nombre de conseillers**

En exercice : 121

Présents : 73

- Titulaires : 67

- Suppléants : 6

Absents ayant donné pouvoir : 22

Absents excusés : 26

**Votants : 95**

**PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (73)**

CALISTE Yolande (S)	DRUELLE Jean-Claude	NICOLLET Michel
ALIZERT Nicolas	DUBESSY Florence	PAGESSE Pierre
PELISSIER Didier (S)	DUBOST Philippe	PELLEGRINELLI Christophe
ARCHIMBAUD Guy	DUTHEIL Nathalie	PEREIRA-MAURIAT Christine
ARNAULT Lionel	FANJUL José	PETEILH Sandra
BARDY André	FERRARIS Nathalie	PRADIER Laurent
BARRAUD Bertrand	FOUCAULT Marie-Françoise	PUECH David
BARTHOMEUF Serge	MAISONNEUVE Alain (S)	RKINA Mohammed
BASTIEN Gérard	GAUDRIAULT Damien	ROUX Bernard
BESSEYRE Fabien	GILBERT Odile	RYCKEBOER Christian
BESSON Jean-Louis	GONTHIER Emmanuel	SABATIER Gilles
BCEUF Nicole	GOUSSARD Bérengère	SAUVANT Jean-Pierre
BOISTARD Philippe	GOYON Guy	SERRA Pierre
BOURG François	GUILLAUME Julien	TEZENAS Olivier
BRUN Pascale	HERBST Nadine	THERME Jacques
BARRAUD David (S)	HOSMALIN Marc	THEVENET Emilie
BRUNETTI Graziella	LAMOUREUX Jean-François	TINET Georges
CHABAUD Christelle	LAVILLE Philippe	TOURLONIAS Vincent
CHASSANG Jean-Pierre	LABUSSIÈRE Jean-Marc	TRILLEAUD Eric
COLLET Jean-Pierre	LAMOUREUX Jean-François	MOURGUE Isabelle (S)
CORRE Jean-Marie	LAVILLE Philippe	VARISCHETTI Martine
COSTON David	LEGENDRE Denis	VEZON Christophe
COUDUN Valérie	BEAU-MALLET Catherine (S)	
CREGUT François	LIVET Bertrand	
CROZE Yves-Serge	MALORON Annie	
DESVIGNES Jean	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (6)** AIGOUY Thierry (CALISTE Yolande) ; ANGLARET Sylviane (PELLISSIER Didier) ; BRUNEL Séverine (BARRAUD David) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; LENEGRE Jean-Louis (BEAU-MALLET Catherine) ; VALLON Sébastien (MOURGUE Isabelle) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (22)** ALBARET Christophe à PETEILH Sandra ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABRILLAT Frédéric à BESSEYRE Fabien ; CHALLET Vincent à GUILLAUME Julien ; COSTON Marie à VARISCHETTI Martine ; DENAIVES Catherine à RYCKEBOER Christian ; GARNAVAULT Philippe à ARNAULT Lionel ; GOMEZ Jean-Marc à BRUN Pascale ; JAFFEUX Ophélie à GUILLAUME Julien ; KINDT Patrick à SAUVANT Jean-Pierre ; LAGARDE Maguy à ROUX Bernard ; MARIANY Marie-Line à LAMOUREUX Jean-François ; MASSARDIER Marie-Laure à TINET Georges ; MONTMORY Dominique à DUBESSY Florence ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à DUBESSY Florence ; SALVINI Luc à NICOLLET Michel ; SUIDUREAU Carine à SERRA Pierre ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; WALTER Christian à BŒUF Nicole ;

**ABSENTS EXCUSES : (26)** ADMIRAT Nadine ; BERNARD Jean-Paul ; CHANIMBAUD Lionel ; CORREIA Emmanuel ; COSTE Yves ; DABERT Jean-Claude ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette ; FERREIRA Fernando ; GREGOIRE Nathalie ; JAFFEUX Sébastien ; JEANMOUGIN Isabelle ; LE MARREC Laurys ; LEROY Véronique ; LIGNIERE Frédéric ; LLONG Lucie ; MEALLET Roger-Jean ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia ; PELLISSIER Patrick ; PRUNIER Jean-Pierre ; RAVEL Pierre ; ROCHETTE Christophe ; SAUX Marie-Pierre ; SCHUMACHER Emilie ; SUTY Lionel ; THALAUD François ; ZANIN Nathalie ;

\*

#### LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Par délibération n° 2018/01/23, en date du 1<sup>er</sup> mars 2018, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire a adopté le dispositif de soutien aux associations, et confié à un groupe de travail dédié le soin de sa mise en œuvre. Ce dispositif statutairement orienté vers les événements d'événements sociaux, culturels ou sportifs d'importance exceptionnelle destinés à renforcer la notoriété du territoire intercommunal, se décline en deux composantes :

- Un soutien financier s'appuyant sur une enveloppe annuelle de crédits de 250.000 € ;
- Un soutien logistique qui prend la forme de prêts de matériel et de véhicules, d'aides diverses en nature à la communication sur les événements et de lots, trophées et récompenses pour les participants.

Par délibération n° 2018/05/10, en date du 25 octobre 2018, le conseil communautaire a adopté un règlement d'attribution des aides, ainsi que des modèles de demandes et de fiches supports à destination des associations.

Le groupe de travail est chargé de l'instruction des demandes, mais il se penche également de manière régulière sur la pertinence de son action. Dans ce cadre-là, lors de sa réunion du 25 octobre dernier, il a souhaité élargir son offre, il a réactualisé ses supports de communication et son règlement, et enfin il a confectionné des grilles de notations thématiques.

S'agissant de son offre, le groupe de travail propose d'enrichir son soutien logistique avec la mise à disposition des gymnases communautaires pour des événements. Ce service permettrait la possibilité de réservation, sous réserve de disponibilité, de la salle omnisport d'Ardes-sur-Couze pour tout type de manifestations et le gymnase de Champeix pour des événements à caractère exclusivement sportif. Cette mise à disposition se fera en lien et avec le concours du service des sports de l'Agglo Pays d'Issoire en charge de la gestion des gymnases. Ce service sera gratuit pour les associations du territoire, et payant pour les associations extérieures organisant une manifestation sur notre territoire (100€/h, 240€/demi-journée et 1.000€ par journée incluant pause méridienne et soirée).

S'agissant de la communication, les supports numériques seront privilégiés, tant pour les mailings aux 950 associations aujourd'hui référencées sur le territoire d'API, que pour la mise à disposition sur le site de la communauté des demandes de subventions et des règlements. Un seul et unique document de promotion du dispositif sera rédigé avec le concours du service communication. Il sera diffusé dans les sites de l'Agglo Pays d'Issoire recevant du public (principalement les Maisons France Service), et pendant les forums des associations auxquels la référente technique du dispositif et des élus du groupe de travail participent désormais. À titre d'information, les demandes de subventions, qui sont synthétisées sur un document unique par thématique, sont jointes en annexe au présent rapport.

S'agissant du règlement des aides financières, il a été apporté plus de précisions sur les candidatures éligibles, le calendrier de dépôt du dossier et les modalités d'instruction et de versement de la subvention dans des supports uniques, regroupant l'ensemble des informations nécessaires à l'instruction. Afin de s'assurer d'un examen exhaustif et objectif des demandes d'aide financière, des grilles de notations par thématiques (culture, sport-rando et social) ont été élaborées. Les règlements modifiés et les grilles de notations sont joints en annexe au présent rapport.

Depuis deux ans, la crise sanitaire a impacté l'activité de nos associations en matière d'évènementiel. Pour autant, l'aide globale attribuée à ce jour pour les manifestations de 2021 atteint aujourd'hui un montant de 158 950 € (soit près de 70 % de l'enveloppe annuelle). Un bilan complet du dispositif d'aide financière et logistique sera établi par le groupe de travail lors de sa prochaine séance du 07 février 2022, et celui-ci sera porté à la connaissance des membres de l'assemblée communautaire.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

#### CADRE REGLEMENTAIRE

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**VU** la délibération n° 2018/01/23 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 1<sup>er</sup> mars 2018 relative au règlement des subventions aux associations ;

**VU** la délibération n° 2018/05/10 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 25 octobre 2018 relative à la reconduction et à la modification du règlement des subventions aux associations ;

**CONSIDERANT** le nouveau règlement des subventions aux associations ci-annexé ;

\*

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

**Votants : 95**

- Pour : 95
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **D'approuver le dispositif de mise à disposition des gymnases communautaires à titre gratuit pour les associations du territoire de l'Agglo Pays d'Issoire, et les tarifs applicables aux associations extérieures au territoire communautaire ;**
- **D'approuver les modifications apportées au règlement des aides financières aux associations, tel que figurant dans les fiches thématiques jointes à la présente délibération.**

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 10/12/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 13/12/2021

Envoyé en préfecture le 13/12/2021

Reçu en préfecture le 13/12/2021

Affiché le



ID : 063-200070407-20211209-DEL\_40-DE